



**MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY**

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

**À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2023,  
L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :**

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Sylvain Lévesque à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement amendant l'article 3 du règlement 686-2023 décrétant des travaux d'entretien (dénivellement et sablage) du chemin du Lac-Fidèle, désigné rue privée.

DONNÉ À CHERTSEY ce 12<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023.

---

Marc-André Plante  
Directeur général et greffier-trésorier